

Comité d'Ile de France



de la Fédération Française de cyclisme



252, rue de Rosny - 93106 Montreuil Cedex - Tél. : 0142870010

Règlement et Cahier des charges du Championnat d'Ile de France de VTT X.Country 2009

REGLEMENT

ARTICLE 1 : DEFINITION

- 1.1 Le Comité de l'Ile de France met en compétition le Championnat d'Ile de France de VTT X. Country.
- 1.2 Cette épreuve est protégée, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT X. Country ne doit être organisée en Ile de France ce jour-là.
- 1.3 Tous les compétiteurs licenciés Français en Ile de France seront tenus d'y participer.
Ils ne pourront disputer une autre compétition de vélo tout terrain le même jour (sous peine de sanctions).
- 1.4 Seuls les licenciés F.F.C., de nationalité Française, d'un club du comité d'Ile de France et titulaires d'une licence compétition peuvent prétendre au podium du championnat d'Ile de France de VTT X. Country.
- 1.5 Dans chaque catégorie, il y aura remise de maillot(s) de Championne ou de champion régional(e) que si 4 concurrents, concurrentes ou équipes ont pris le départ (décision du Comité de direction du 11 Janvier 2007).
- 1.6 Tout compétiteur qui prend part à l'épreuve est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve.
- 1.7 L'épreuve est la propriété de l'organisateur.
- 1.8 La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des commissaires.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1 L'épreuve est réservée à tous les détenteurs d'une licence F.F.C. et sont ouvertes aux non licenciés si l'organisateur le souhaite.
- 2.2 Les coureurs des autres fédérations sont acceptés et considérés comme des non licenciés.

Non Licenciés :

Un participant occasionnel non licencié, ne bénéficie pas, comme le licencié, d'une garantie de dommages corporels. Verspieren, courtier en assurances, propose aux organisateurs la souscription d'un contrat spécifique pour les participants non licenciés.

Contact Verspieren Annie VUYLESTEKER 03 20 45 33 99. Courriel : acvuylesteker@verspieren.com

- 2.3 Les catégories participant sont les suivantes :

Minimes Garçons (13 -14 ans)
Minimes Filles (13 -14 ans)
Cadets (15 - 16 ans)
Cadettes (15 - 16 ans)
Juniors Hommes (17 - 18 ans)
Juniors Dames (17 - 18 ans)
Espoirs Hommes (19 à 22 ans)
Seniors Hommes (23 à 29 ans)
Masters Hommes 1 sauf 1^{ère} catégorie (30 à 39 ans)
Masters Hommes 2 sauf 1^{ère} catégorie (40 ans et plus)
Seniors Dames (19 ans et plus)
Tandems (Mixte, Hommes, Femmes) (1 seul classement) 17 ans et plus

- 2.4 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.
Le sur-classement n'est pas admis.

Les pilotes 1^{ères} catégories masters disputent le Championnat d'Ile de France dans la catégorie senior.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

3.1 Le tarif exact de l'engagement est mentionné dans l'annonce de l'épreuve sur le site internet du comité de l'Ile de France : www.cif-ffc.org

Un écart de moins 1,50 Euro doit être appliqué pour les minimes, cadets et cadettes.

3.2 Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude au VTT de compétition, datant de moins de 3 mois.

Les détenteurs d'un pass'sport nature (licence F.F.C.) doivent également présenter un certificat médical.

3.3 L'engagement des licenciés F.F.C. **doit se faire sur bulletin officiel du C.I.F. et sous couvert du Président du club**, par courrier, au plus tard 3 jours francs avant l'épreuve et doit être accompagné de son règlement.

Sur les bulletins devront figurer : nom, prénom, club, catégorie, N° de licence, date de naissance.

Tout bulletin sans cachet du club ou incomplet sera retourné et considéré comme nul.

Tout engagement sur place le jour de l'épreuve est majoré et la majoration reste au bénéfice de l'organisateur (licenciés ou non).

Aucun engagement n'est pris par téléphone.

3.4 Tout engagement non parvenu à l'organisateur avant le départ est réglé sur place et majoré.

Le remboursement de l'engagement non parvenu sera effectué dès réception de celui-ci..

3.5 **Tout engagement parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.**

3.6 **Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale.**

ARTICLE 4 – MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

4.1 Les vélos admis dans le Championnat d'Ile de France de Cross Country devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur.

4.2 Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.

4.3 Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course.

4.4 Aucun changement de machine n'est admis sous peine de mise hors course.

4.5 Il est interdit d'utiliser des pointes ou des vis en métal dans les pneus des vélos.

4.6 Les roues des vélos doivent impérativement avoir un diamètre ne dépassant 29 pouces.

4.7 Les concurrents doivent porter obligatoirement de façon très lisible une plaque de cadre sans la détériorer ni la détruire. **Une caution de 2 Euros sera demandée.**

Le concurrent ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 2 Euros.

4.8 Un contrôle est effectué par un commissaire dans la zone de départ.

Tout concurrent ne présentant un matériel conforme à ces règles se verra interdire le départ.

4.9 **Pour l'assistance technique une ou des zone(s) matérialisée(s) sera (seront) prévue(s).**

4.10 **L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.**

Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

4.11 **L'assistance technique n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet.**

4.12 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans ces zones. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne. **Du petit matériel tel qu'une chambre à air ou un petit outil peut être donné de main à main dans les zones d'assistance technique.**

En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée, en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à un même club, à un même Team ou à une même sélection officielle. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors des zones d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

Est considérée comme assistance extérieure, l'aspersion volontaire de liquide sur la chaîne, le dérailleur avant ou arrière ou la cassette de roue libre, si celle-ci n'est pas effectuée par le coureur lui-même.

4.13 **Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.**

4.14 **L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.**

ARTICLE 5 : EQUIPEMENT

5.1 Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement.

5.2 **Les concurrents licenciés F.F.C. devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.**

ARTICLE 6 : DEPARTS

6.1 Les départs peuvent être donnés de 2 façons : (Exemples)

▫ Toutes les 5 minutes selon l'ordre des catégories suivantes :

1 - départ : Espoirs et Seniors Hommes (à 14h00)

2 - départ : Juniors Hommes, Masters 1 et 2 (à 14h05)

3 - départ : Cadets, Juniors et Seniors Dames (à 14h10)

4 - départ : Minimes Garçons et Minimes Filles - Cadettes (à 14h15).

▫ Espacés de 2 heures selon l'ordre des catégories suivantes :

1 - départ : Minimes Garçons, Cadets, Minimes Filles - Cadettes, Juniors et Seniors Dames (à 12h00)

2 - départ : Juniors Hommes, Masters 1 et 2, Espoirs et Seniors Hommes (à 14h00).

6.2 Les concurrents sont placés sur la grille de départ dans l'ordre des classements à la Coupe d'Ile de France (de l'année précédente pour la 1ère épreuve). Le champion sortant, s'il est toujours dans la même catégorie aura le 1^{er} numéro.

Les coureurs non classés à la Coupe d'Ile de France partiront après les coureurs classés à la coupe d'Ile de France dans l'ordre d'arrivée des engagements.

**Les Dames Juniors et seniors partiront ensemble et effectueront la même distance.
Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.
2 classements distincts individuels pour le championnat.**

**Les Minimes Filles et les cadettes partiront ensemble et effectueront la même distance.
Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.
2 classements séparés individuels pour le championnat.**

En aucun cas les féminines ne participeront au classement scratch avec les masculins.

ARTICLE 7 : PARCOURS - DUREE DE COURSE

Les parcours présentent une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

- 7.1 Les temps de course et les distances varient selon le dénivelé :
- ▣ Minimes garçons et Minimes filles - cadettes. Maximum 45 minutes de course ou 12 km pour le premier.
 - ▣ Cadets : Maximum 1 h de course ou 20 km pour le premier.
 - ▣ Juniors et Seniors dames seniors dames : Maximum 1h15 ou 25 km de course pour la première.
 - ▣ Juniors hommes, Masters, et Tandems : Maximum 1h45 ou 35 km de course pour le premier.
 - ▣ Espoirs et seniors : Maximum 2h10 ou 50 km de course pour le premier.
- 7.2 Les parcours n'ont pas de boucles répétitives de moins de 5 kms.
- 7.3 Un ou plusieurs contrôle (s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.
- 7.4 **Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.**
- 7.5 Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclassement.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT

- 8.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé, de pied ferme, sur tout le parcours en plus de celui proposé à poste fixe par l'organisation.
- 8.2 Le ravitaillement est interdit à partir de véhicules suiveurs.

ARTICLE 9 : REGLEMENTATION DE COURSE

- 9.1 Le concurrent doit se conformer au code de la route sur les voies ouvertes à la circulation routière.
- 9.2 Le concurrent est mis hors course pour changement de vélo.
- 9.3 Le concurrent est mis hors course pour changement de roues, aide ou assistance délibérée entre concurrents, l'assistance matérielle reçue de l'extérieur en dehors des zones prévues, la prise de raccourcis (non respect du parcours), l'absence à un contrôle de passage, circulation en sens inverse du parcours, absence du port de casque.
- 9.4 Aucun véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux désigné par l'organisateur et les officiels.

ARTICLE 10 : RECOMPENSES ET PROTOCOLE

- 10.1 Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.
- 10.2 Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.
- 10.3 Les récompenses et bouquets seront fournis par l'organisation qui devra prévoir un bouquet au vainqueur de chaque catégorie, 1 coupe et 2 médailles pour les 3 premiers de chaque catégorie.
- 10.4 Les médailles pourront être remplacées par des coupes.

- 10.5 **Les 1 ou 2 commissaires** désignés par le comité de l'Ile de France veilleront à la remise des maillots qui pourra être effectuée par des personnalités.
- 10.6 Il n'est pas obligatoire d'attribuer de récompenses particulières aux non licenciés, sauf au bon vouloir de l'organisateur.
- 10.7 **Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.**
- 10.8 **Toute absence à la cérémonie protocolaire est pénalisée.**
- 10.9 **Dans chaque catégorie, il y aura remise de maillot(s) de Championne ou de champion régional(e) que si 4 concurrents, concurrentes ou équipes ont pris le départ (décision du Comité de direction du 11 Janvier 2007).**
- 10.10 **A l'issue du championnat 12 Titres de Champions régionaux seront décernés : (13 maillots seront remis)**
- * **Minimes garçons**
 - * **Minimes filles**
 - * **Cadets**
 - * **Cadettes**
 - * **Juniors hommes** (toutes séries)
 - * **Juniors dames** (toutes séries)
 - * **Espoirs hommes** (toutes séries) 19 à 22 ans
 - * **Seniors hommes** (toutes séries) 23 à 29 ans
 - * **Seniors dames** (toutes séries)
 - * **Masters hommes 1** (30 à 39 ans sauf 1^{ère} catégorie)
 - * **Masters hommes 2** (40 ans et plus sauf 1^{ère} catégorie)
 - * **Tandems**
- 10.11 **Un prix d'équipe est décerné (1 fanion Fleurdelysé sera remis au 1^{er} club), le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.**
- En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.**
- En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.**
- Classements scratch Minimes filles - Cadettes et juniors - seniors dames pris en compte si 5 partantes pour chaque classement scratch.**
- 10.12 Les classements et les résultats complets du Championnat d'Ile de France seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France. www.cif-ffc.org

ARTICLE 11 : REGLEMENTATION GENERALE

- 11.1 **Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité.**
- 11.2 **Toute absence à la cérémonie protocolaire de chaque manche entraîne une pénalité.**
- 11.3 La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.

ARTICLE 12 : RECLAMATIONS

- 12.1 Elles doivent être faites par écrit et signées du concurrent et remises au collège des commissaires dans un délai de 60 minutes après son arrivée.
- 12.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'annonce des résultats.
- 12.3 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en présence du concurrent mis en cause.

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE VTT - COUNTRY 2008

Chapitre 1 : DEFINITION

Ce cahier des charges vient en complément du règlement du Championnat d'Ile de France et s'adresse à l'organisateur de l'épreuve.

Celui-ci s'engage à le respecter pour le déroulement de l'épreuve dans l'équité sportive et pour garantir les conditions de sécurité maximum, aussi bien pour les coureurs que pour le public.

Les championnats régionaux de Vélo Tout Terrain sont la propriété du Comité de l'Ile de France Cyclisme de la FFC. L'organisation de ces Championnats ne peut être confiée qu'à des clubs affiliés au Comité Régional Ile de France de Cyclisme de la FFC.

Dans le cas de points non abordés dans le règlement et le cahier des charges se référer à la réglementation fédérale.

Chapitre 2 : SELECTION DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est retenu parmi les clubs affiliés au C.I.F. dont le projet est conforme au présent cahier des charges et règlements particuliers des épreuves.

Les clubs candidats à l'organisation devront avoir organisé au moins une compétition de VTT X. Country dans les 2 années précédant le Championnat pour lequel ils postulent.

Pour 2009, l'Organisation est confiée à : EC Boucles de la Marne

Les épreuves auront lieu à : Saint Mammès (Seine et Marne)

**Renseignements et engagements : Patrice THEVENARD
13, rue de la Croix
77 400 CARNETIN
Tél. : 01 60 07 01 66
06 82 31 24 80**

Chapitre 3 : Les catégories participant sont les suivantes :

Minimes Garçons (13 -14 ans)

Minimes Filles (13 -14 ans)

Cadets (15 - 16 ans)

Cadettes (15 - 16 ans)

Juniors Hommes (17 - 18 ans)

Juniors Dames (17 - 18 ans)

Espoirs Hommes (19 à 22 ans)

Seniors Hommes (23 à 29 ans)

Masters Hommes 1 sauf 1^{ère} catégorie (30 à 39 ans)

Masters Hommes 2 sauf 1^{ère} catégorie (40 ans et plus)

Seniors Dames (19 ans et plus)

Tandems (Mixte, Hommes, Femmes) (1 seul classement) 17 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.
Le sur-classement n'est pas admis.
Les pilotes 1^{ères} catégories masters disputent le Championnat d'Ile de France dans la catégorie senior.

Chapitre 4 : DETAILS D'ORGANISATION - DECLARATION DE L' EPREUVE - AUTORISATION MUNICIPALE

L'organisateur désigné aura à sa charge de diffuser en temps et heure le détail de l'organisation au CIF, d'obtenir les autorisations des maires, O.N.F., préfectures, Police Nationale, propriétaires des sites privés, etc...

En préfecture (ou sous-préfecture)

Délai - à faire **8 semaines** au plus tard avant l'épreuve.

La déclaration doit être accompagnée du plan du circuit sur lequel doit être mis en évidence les routes empruntées ou traversées avec la position et le nombre de signaleurs.

Au comité d'Ile de France

Délai - à faire **4 semaines** au plus tard avant l'épreuve.
Document type : (appelé questionnaire pour insertion des épreuves).

Il permet d'annoncer l'épreuve sur le site internet et sur le bulletin mensuel.
Les droits d'organisation sont pris en charge par la commission VTT du Comité d'Ile de France, ainsi que les frais des 2 commissaires désignés par la commission régionale des commissaires et chronométreurs.

La somme de **4,00 Euros** par partant minime et cadet et de **5, 70 Euros** pour les autres catégories est à régler au Comité d'Ile de France.

Les maillots seront fournis par le Comité d'Ile de France.

Les plaques de guidon seront prêtées par le C.I.F.

Autorisation municipale / Arrêté municipal

Délai - à faire **4 semaines** au plus tard avant l'épreuve.
Document type : 2 lettres au Maire.

Toutes les communes traversées doivent être avisées du passage de l'épreuve.
Si le départ et/ou l'arrivée s'effectue sur une route ouverte à la circulation, il faut demander que soit pris un arrêté municipal pour interdire le passage des véhicules pendant le déroulement de l'épreuve pour garantir la sécurité des participants.

Chapitre 5 : ORGANISATION GENERALE

L'organisateur devra :

- prévoir suffisamment de personnes et de signaleurs pour assurer la sécurité des coureurs sur la totalité du circuit (carrefours, circulation). Ces signaleurs devront être déclarés conformément au décret n° 92-757 du 3 Août 1992 et à l'arrêté du 26 Août 1992.
- communiquer à la presse l'annonce et les résultats de ces championnats d'Ile de France.
- prévoir un endroit couvert et suffisamment confortable pour la distribution des plaques de guidon et assurer le secrétariat et pour établir les classements.

- éditer un programme indiquant visiblement le titre "Championnat d'Ile de France VTT X. Country", le club organisateur et son adresse, la liste des engagés, le circuit, le comité d'honneur et le comité d'organisation.
- fournira une personne pour la distribution des plaques de guidon et une personne au secrétariat d'arrivée pour rédiger le classement sous la responsabilité du juge à l'arrivée.
- prévoir la présence d'un organisme de secours pour assurer les premiers secours éventuels. Il s'assurera de pouvoir joindre par téléphone immédiatement un médecin disponible, le SAMU, les pompiers et police secours.
- prévoir le balisage du circuit afin qu'aucune ambiguïté ne puisse nuire aux concurrents. Les passages rétrécis seront limités et devront être exclus des 300 premiers mètres du parcours, sur cette distance le passage devra impérativement être d'une largeur de 3 mètres minimum.
- prévoir, la matérialisation de la ligne d'arrivée avec des barrières sur 50 mètres de chaque côté de la zone d'arrivée, il devra être en mesure de fixer sur celles-ci les banderoles de la FFC et du CIF fournies par le CIF.
- devra installer un poste de sonorisation et prévoir un commentateur local ou officiel pour renseigner le public.
- installer à l'arrivée un podium (pour le juge à l'arrivée (couvert en cas de pluie).
- installer des panneaux indiquant les 5 derniers kilomètres et le dernier kilomètre devront être posés sur le côté droit du parcours.
- prévoir un local pour le contrôle médical comprenant 2 salles (une salle d'attente, l'autre pour les prélèvements), 1 table, 2 chaises, l'eau courante, des sanitaires ainsi que des boissons.
- prévoir un point d'eau pour le lavage du matériel après l'arrivée.
- dans la mesure du possible inviter des élus et des personnalités.

Conformément à la réglementation, des lignes de départ et d'arrivée seront tracées au sol, et une zone d'appel sera matérialisée. La ligne d'arrivée devra se situer sur une voie en bon état suffisamment large pour permettre un sprint.

La circulation y sera temporairement interdite.

Un service d'ordre devra interdire l'accès à la ligne d'arrivée à tout spectateur 25 mètres avant et après la ligne d'arrivée.

Les 2 commissaires nommés par le CIF, Jean François Maillet et Bernard Bottemer vérifieront la qualification des concurrents au départ.

Présentation de la licence obligatoire.

Les départs seront donnés aux heures précises définies par l'organisateur en accord avec le Comité Régional.

Les départs peuvent être donnés de 2 façons : (Exemples)

▣ Toutes les 5 minutes selon l'ordre des catégories suivantes :

- 1 - départ : Espoirs et Seniors Hommes (à 14h00)
- 2 - départ : Juniors Hommes, Masters (à 14h05)
- 3 - départ : Cadets, Juniors et Seniors Dames (à 14h10)
- 4 - départ : Minimes Garçons et Minimes Filles - Cadettes (à 14h15).

▣ Espacés de 2heures selon l'ordre des catégories suivantes :

- 1 - départ : Minimes Garçons, Cadets, Minimes Filles - Cadettes, Juniors et Seniors Dames (à 12h00)
- 2 - départ : Juniors Hommes, Masters et Seniors dames, Espoirs et Seniors Hommes (à 14h00).

Chapitre 6 : ENGAGEMENTS

Pour les licenciés F.F.C. les engagements sont reçus par courrier exclusivement sur les bulletins officiels du C.I.F. et sous couvert des Présidents des Clubs ; aucun engagement ne doit être pris par téléphone.

Le tarif exact de l'engagement est mentionné dans l'annonce de l'épreuve sur le bulletin officiel du Comité d'Ile de France (Ile de France Cycliste) et sur le site internet du comité de l'Ile de France : www.cif-ffc.org

Tout engagement non parvenu à l'organisateur avant le départ sera à régler sur place et majoré. Il sera remboursé lors de la réception ultérieure de l'engagement.

Tout engagement parvenu sans règlement est nul.

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude à la compétition datant de moins de 3 mois. Ce certificat n'est pas nécessaire pour les participants des autres fédérations si ceux ci présentent une **licence de compétition**. Les non licenciés mineurs (cadets, cadettes et juniors) doivent présenter **une autorisation parentale** (voir modèle en annexe).

Chapitre 7 : INSCRIPTIONS

Elles doivent se faire sur une **feuille d'émargement** que chaque participant doit signer en présentant sa licence. Sur la même feuille peut apparaître plusieurs catégories à la condition qu'elles soient clairement séparées.

Ne faire apparaître les noms des clubs que pour les licenciés F.F.C. . Il est inutile de mentionner les numéros de licences des participants des autres fédérations.

Les droits d'engagement des non partants seront uniquement remboursés sur place à un représentant du club.

Chapitre 8 : ATTRIBUTION DES PLAQUES DE GUIDON ET DOSSARDS

Les concurrents doivent impérativement posséder des plaques de cadre. Pour l'informatisation des classements, il doit être respecté la numérotation suivante.

N° 650 à 699	Minimes garçons
N° 600 à 649	Minimes filles
N° 550 à 599	Cadets
N° 500 à 549	Féminines Cadettes
N° 450 à 499	Féminines Juniors
N° 420 à 449	Féminines Seniors
N° 400 à 419	Tandems
N° 300 à 399	Juniors
N° 100 à 199	Espoirs
N° 1 à 99	Seniors
N° 200 à 249	Masters 1
N° 250 à 299	Masters 2

Chapitre 9 : PARCOURS

Il doit offrir la possibilité au vététiste de mettre en valeur ses aptitudes physiques et techniques sur un **parcours en terrain varié** associant dénivelé positif et négatif.

Les temps de course et les distances varient selon le dénivelé :

- ▣ Minimes garçons et Minimes filles - cadettes. Maximum 45 minutes de course ou 12 km pour le premier.
- ▣ Cadets, : Maximum 1 h de course ou 20 km pour le premier.
- ▣ Juniors et Seniors dames seniors dames : Maximum 1h15 ou 25 km de course pour la première.
- ▣ Juniors hommes, Masters, et tandems : Maximum 1h45 ou 35 km de course pour le premier.
- ▣ Espoirs et Seniors : Maximum 2h10 ou 50 km de course pour le premier.

Le parcours ne doit en aucun cas être constitué de boucles répétitives inférieures à 5 km.

Dans le cas d'une boucle unique, la notion de trèfle doit être retenue pour procurer une animation au point central du parcours. **L'usage de piquets en fer est interdit.**

Les secteurs goudronnés ne doivent pas être supérieurs à 10 % de la distance totale du parcours.

Chapitre 10 : ZONES DE DEPART ET D' ARRIVEE - ORDRE DES DEPARTS

Elles doivent être **protégées** par des barrières ou par des poteaux reliés par des cordes ou de la rubalise, cela sur une distance de 30 mètres de part et d'autre de la (ou des) ligne(s).

La zone de départ doit avoir une largeur comprise entre 8 et 16 mètres et doit être matérialisée au sol par des lignes espacées de 2.50 mètres pour la constitution d'une grille de départ.

Dans ce cas, les concurrents sont espacés de 80 cm (entre 10 et 20 par ligne), ceux ci sont placés selon leur classement à la Coupe d'Ile de France.

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales auxquelles se présenteront les concurrents à l'appel de leur numéro de plaque vélo.

Il doit y avoir une grille de départ par course. Chaque grille doit être fermée par un commissaire qui contrôle l'entrée et pointe les numéros de plaques. Les numéros de plaques doivent être inscrits à l'entrée de chaque grille.

En cas d'impossibilité de faire des entrées de grille latérales, l'entrée se fait par l'arrière en commençant par la grille seniors et espoir.

Les places sont attribuées sur la grille en priorité en fonction du classement de l'épreuve précédente.

Un coureur prioritaire non inscrit dans les règles avant le jour de l'épreuve, perd le bénéfice de son classement pour le départ et sera en fond de grille.

Aucune personne, en dehors de celles désignées par le président des commissaires, n'est autorisée à stationner dans ces zones avant et après le départ.

Un podium, si possible surélevé, est à placer face à la ligne d'arrivée. Il doit être si possible couvert et équipé en 220 volts.

Prévoir un cône de rétrécissement après la ligne d'arrivée, matérialisé par de la rubalise, pour ne permettre en sortie que le passage d'un concurrent et pour les empêcher de franchir à nouveau la ligne.

Chapitre 11 : CONTROLES DE PASSAGES

Ils doivent être placés aux points les plus éloignés des boucles du parcours. Le collège des commissaires vérifie tout ou partie des pointages à la fin de l'épreuve. Tout concurrent qui n'apparaît pas à un de ces contrôles est mis hors course.

CHAPITRE 12 : BALISAGE - OUVERTURE DE LA COURSE

Il doit être particulièrement soigné pour éviter les erreurs de parcours qui porteraient préjudice aussi bien au concurrent qu'à l'organisateur.

Un marquage additionnel peut être fait avec de la rubalise placée en abondance et en évidence entre 1 m et 1.50 m du sol, des flèches au plâtre sur les chemins et au badigeon sur les routes.

Toutes les marques de balisages doivent être parfaitement identifiables lors du passage des concurrents et ne doivent pas procurer la moindre hésitation.

Barrer éventuellement avec de la rubalise les chemins à ne pas prendre.

Faire vérifier le balisage par un moyen de reconnaissance une 1/2 heure avant le départ. Ne donner le départ que lors de son retour.

Si possible, ouvrir la course avec une moto qui doit précéder le premier concurrent d'une trentaine de secondes minimum. Le pilote a pour mission également de vérifier le balisage et la présence des signaleurs à leurs postes.

Une 2^{ème} moto ferme l'épreuve derrière le dernier concurrent.

CHAPITRE 13 : SIGNALEURS - SECURITE

Tous les croisements du parcours avec une route ouverte à la circulation doivent être protégés par des signaleurs.

Ils doivent être équipés de chasubles orange fluo, de panneaux K10 selon la réglementation en vigueur et avoir en leur possession une copie de l'arrêté autorisant la course.

L'organisateur doit prévoir un dispositif de premiers soins en attente au P.C. course, avec possibilité de joindre le SAMU OU les POMPIERS. Il est conseillé de prévenir quelques jours avant votre organisation les pompiers ou secours les plus proches.

Tous les points et passages dangereux du parcours doivent être surveillés par un secouriste ou du personnel de l'organisation muni d'un poste de liaison radio.

CHAPITRE 14 : COLLEGE DES COMMISSAIRES

La commission régionale du corps arbitral désigne 1 ou 2 commissaire(s), réglés par le comité régional sur le budget de la commission régionale VTT.

Ces personnes ont pour mission d'assurer le contrôle sportif de l'épreuve, veiller au respect et à l'application du règlement, discuter les pénalités, recevoir les réclamations des concurrents et valider les résultats.

Pour 2009, la commission prend en charge les frais des commissaires.

L'organisateur désigne également des personnes (commissaires ou non) pour aider le commissaire (distribution des plaques de guidons, pointage, etc).

Chapitre 15 : RECOMPENSES ET PROTOCOLE

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.

Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.

Les récompenses et bouquets seront fournis par l'organisation qui devra prévoir un bouquet au vainqueur de chaque catégorie, 1 coupe et 2 médailles pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Les médailles pourront être remplacées par des coupes.

Les 1 ou 2 commissaire(s) désignés par le comité de l'Ile de France veilleront à la remise des maillots qui pourra être effectuée par des personnalités.

Les récompenses doivent être de préférence en nature.

Il n'est pas obligatoire d'attribuer de récompenses particulières aux non licenciés, sauf au bon vouloir de l'organisateur.

Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.

Toute absence à la cérémonie protocolaire est pénalisée.

Un prix d'équipe est institué, le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.

En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

Classements scratch Minimes filles - Cadettes et juniors - seniors dames pris en compte si 5 partantes pour chaque classement scratch.

CHAPITRE 17 : REVERSEMENT APRES EPREUVE

A chaque épreuve, une somme de 3,90 Euro pour les minimes et cadets et 5,50 Euro pour les autres catégories est à reverser par coureur au Comité Régional.

Le président du collège des commissaires est chargé de récupérer les états de résultats avec les feuilles d'émargements et de le faire parvenir au comité régional (dans les 2 jours suivant la compétition).

CHAPITRE 18 : PROMOTION DE L' EPREUVE - MEDIAS

L'organisateur doit prévoir une plaquette de présentation comprenant :

- le descriptif complet de l'épreuve (ne pas oublier d'annoncer l'épreuve des jeunes)
- les horaires des départs
- les coordonnées postales de l'organisateur
- les fiches d'inscription (ne pas oublier les cases pour le numéro de licence et le club)

Il appartient à l'organisateur de diffuser ses plaquettes aux épreuves précédant la sienne.

Il est suggéré d'annoncer l'épreuve dans les magazines spécialisés, ainsi qu'à la presse et aux radios locales.